



À la Une

Fonds résilience

La CCPL s'engage dans un fonds d'aide d'urgence aux entreprises

Depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid-19 et au confinement, la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL) est aux côtés des acteurs économiques du territoire. Cette situation inédite par son ampleur a provoqué des tensions de trésorerie pour les entreprises les moins structurées, tensions qui se sont aggravées avec les fermetures administratives et la durée du confinement.



Soucieuse de maintenir l'activité économique sur son territoire et d'accompagner les entreprises, entrepreneurs et artisans du territoire, la CCPL a rassemblé pendant toute cette période toutes les informations utiles, qui ont pu être partagées avec les communes et adressées aux entreprises, en lien aussi avec L'Autre Club.

La Communauté de Communes du Pays de Limours a également décidé de s'associer à la Région Île-de-France et la Banque des Territoires en mobilisant près de 28 000 euros dans le cadre du fonds résilience.

Ce sont 70 partenaires publics qui se mobilisent au sein du fonds résilience, soit près de 100 millions d'euros.

Le fonds résilience s'adresse aux entreprises de **0 à 20 salariés qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire**, quel que soit leur statut juridique et tous secteurs d'activité confondus. Les montants de cette aide remboursable varient entre 3 000 euros et 100 000 euros, à taux zéro et sans garantie, sur une durée maximale de 6 ans, avec un différé de remboursement d'une durée maximale de 2 ans.

La CCPL est pleinement mobilisée pour s'assurer que chaque acteur économique du territoire puisse bénéficier d'une aide permettant de financer les adaptations indispensables à leur redémarrage.

Ce soutien est complémentaire des autres aides lancées par l'État et la Région.

Les entreprises pourront solliciter le fonds de résilience jusqu'au 31 décembre 2020.

Plus d'informations :
www.cc-paysdelimours.fr
www.iledefrance.fr



Yvan Lubraneski
Vice-président
en charge du
Développement
Économique de la CCPL

Covid-19 : distanciation physique mais resserrement de nos liens

Nous avons vécu ensemble une séquence inédite. Les outils de communication que nous avons mis en place ont pu donner toute leur mesure. Nous avons resserré nos liens au sein d'un territoire à taille humaine.

Le service Développement Économique de la CCPL a communiqué les diverses aides dont pouvaient bénéficier les entreprises. Ces informations étaient relayées par les communes le cas échéant. Il s'agissait aussi de **valoriser les initiatives** prises par ces dernières pour **soutenir le commerce local et les circuits d'approvisionnement**.

Jour après jour, nous avons établi un diagnostic des situations de chacun.

Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner si vous rencontrez des difficultés.

Dans quelques jours, une équipe renouvelée d'élus ouvrira un nouveau chapitre de notre Communauté de Communes. En matière de développement économique, compétence prioritaire de la communauté, comme dans les autres domaines, **mutualisation et coopération entre communes devront se multiplier**. Pour de meilleurs services et dessiner l'avenir d'un territoire singulier entre ville et campagne. Le cadre de vie c'est aussi "la vie dans le cadre" : activités et emplois, logement, santé, mobilité, fibre optique, loisirs, culture, sport...

La CCPL, la CCIE, la CMAE et L'Autre Club

Un engagement commun Renouvellement de partenariat

La CCPL, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne (CMAE), la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne (CCIE) et L'Autre Club sont engagés dans un partenariat depuis 2017. En juin 2020, nous avons décidé de renouveler ce partenariat stratégique afin de proposer sur le territoire des actions : **accompagnement, ateliers, conférences et évènements.**

Ces dispositions seront complétées également par un volet **formation.**



Informations entreprises

Réseau d'entreprises Assemblée générale : save the date



Suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, l'association des entrepreneurs locaux, **L'Autre Club**, n'a pas pu fêter ses 10 ans. Elle profitera de sa prochaine assemblée générale, prévue le **mercredi 23 septembre 2020** au domaine de Soucy, pour fêter ses 10 bougies.



Développer votre activité Terrains et locaux disponibles

Vous souhaitez vous implanter ou vous développer sur le territoire ? Le service Développement Économique de la Communauté de Communes vous propose des terrains ou des locaux collectés auprès de particuliers ou d'agences.

Si vous proposez ou recherchez un local ou un terrain sur le territoire, nous vous invitons à compléter les formulaires en ligne sur notre [site Internet](#) dans la rubrique "Bourse aux locaux".

Par ailleurs, **le service Dév'Éco est à votre disposition** pour répondre à toutes vos questions :
dev.eco@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 77 66

Recrutement Le service Emploi vous accompagne

Le service Emploi et Cohésion sociale de la CCPL se mobilise pour vous conseiller et vous aider dans votre recherche de candidats suite à la crise du Covid-19.

Plus d'informations :
emploi@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 80 81

Ateliers

Avec Initiative Essonne

Mardi 9 septembre 2020 à 14h à 16h30
"Je crée, je gagne"

Avec la CCI Essonne

Mardi 27 octobre 2020 de 10h à 13h30
"3, 2, 1, créez"

Permanences

Avec la CCI Essonne

Vendredi 11 septembre 2020 de 9h à 12h
Vendredi 4 décembre 2020 de 9h à 12h
Accueil des porteurs de projet

Les ateliers et permanences sont organisées au siège de la CCPL à Briis-sous-Forges sous réserve des conditions sanitaires.

Inscription obligatoire

dev.eco@cc-paysdelimours.fr
01 64 90 77 66

Café-rencontres

Avec L'Autre Club

Vendredi 4 septembre 2020
à partir de 8h30
au café du Pilo à Briis-sous-Forges.